Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15658H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUET
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15658H1-DE

Point n° : 5

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES JURIDIQUES

PORT DE COMMERCE

Port de commerce - Concession - Prolongation

M. Michel GILLET présente le rapport suivant :

La concession relative à l'exploitation du port de commerce régional, dont la ville est titulaire, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La région a fait part de son souhait de prolonger la durée de cette concession pour un an supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Compte tenu de l'intérêt pour la ville de poursuivre le partenariat avec la région pour la gestion du port de commerce, en synergie avec l'avant-port de plaisance, il est proposé d'approuver cette demande de prolongation par voie d'avenant, étant précisé que des dispositions complémentaires y sont introduites afin, essentiellement, de préciser les modalités relatives aux opérations de fin de concession.

Par ailleurs, je vous rappelle que la ville a confié l'exploitation de la partie maritime du port de commerce à la Compagnie des Ports du Morbihan depuis 2017, dans le cadre de la délégation de service (DSP) « Port de Vannes » ; il convient donc de conclure un avenant à la DSP entre la ville et la CPM pour tenir compte de la prolongation de cette concession.

Vu l'avis de la Commission :
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant ci-annexé à la concession conclue avec la région, portant principalement sur la prolongation de la durée pour un an ;
- d'approuver corollairement l'avenant ci-annexé à la délégation de service public conclue avec la Compagnie des Ports du Morbihan ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer ces deux avenants ainsi que tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15658H1-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS